

80 p. 100 du coût, alors que la moitié seulement aurait dû être versée. Faites-vous une vérification constante des contrats de ce genre, quand il s'agit de verser de l'argent?—R. Nous nous fondons, monsieur, sur les certificats des ingénieurs.

*M. Walker:*

D. En d'autres termes, il s'agit ici de faux certificats qui indiquaient que 80 p. 100 du travail avait été fait, alors qu'en réalité seulement la moitié avait été terminée?—R. Oui, monsieur.

D. Pour revenir sur cette question, vous avez trouvé que, même si le certificat était faux, le montant de 80 p. 100 versé à l'entrepreneur avait en fait servi à la construction du navire?—R. Nous avons eu l'équivalent de ce que nous lui avons donné.

*M. Winch:*

D. Cela pourrait être grave, s'il s'agissait d'un gros contrat.—R. Dans le cas qui nous occupe, le malentendu s'est produit parce qu'il y a eu des matériaux gratuits qui, une fois sur place, n'ont pas été jugés satisfaisants et qui ont dû être remplacés.

*M. Murphy:*

D. Est-ce l'entrepreneur qui avait commencé le travail qui l'a terminé? L'a-t-il terminé?—R. Je ne le crois pas, mais il faudrait que je vérifie la chose.

D. L'entrepreneur s'était-il engagé à faire le travail au prix coûtant plus une commission ou à contrat à prix fixe?—R. Le travail en question n'a pas été terminé au cours de l'année financière à l'étude. Il figure dans une vérification ultérieure. Il faudrait que je m'informe.

*M. McMillan:*

D. En d'autres termes, l'entrepreneur s'est engagé pour un prix trop bas, puisqu'il a tout dépensé sans finir l'ouvrage.—R. Je n'ai que des rumeurs pour vous répondre, mais on m'a dit qu'il n'était pas en mesure de faire ce travail et que c'était là une nouvelle expérience pour lui.

M. BADANAI: A-t-il fait faillite?

*M. Spencer:*

D. Avez-vous son nom?—R. Lors de séances antérieures du Comité des comptes publics, on m'a dit de ne jamais donner de noms.

M. PICKERSGILL: Je ne suis pas d'avis que nous devrions demander le nom à l'Auditeur général. Si nous voulons poursuivre l'affaire, nous pourrions poser la question en Chambre et ne pas compromettre d'aucune façon l'Auditeur général.

*M. Murphy:*

D. Il y a un point que je voudrais faire éclaircir. Je ne sais pas si l'Auditeur général est la personne toute désignée pour répondre à cette question. Dans un cas comme celui-ci, y a-t-il une mention d'un contrat subséquent à un prix déterminé pour finir le travail? Le contrat en question est-il en votre possession au moment de votre vérification?—R. Nous l'aurions au cours de notre vérification. Nous le verrions au ministère.

D. S'il y avait eu une soumission à un prix moins élevé, le verriez-vous aussi?—R. Oui. Nous avons tout le dossier. Nous avons droit d'examiner tous les documents du ministère.